

SÉANCE DU LUNDI 21 JUIN 2021

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Bureau : 27
En exercice : 26
Ayant pris part à la délibération : 18
- Présents : 17
- Pouvoirs : 1

Date de convocation :

Mardi 15 Juin 2021

Affichage effectué le :

29 juin 2021

Mise en ligne le :

29 juin 2021

OBJET :

**Conventionnement auprès
de la Banque des territoires
et de la Région dans le cadre
de la labellisation « CAMPUS
CONNECTÉ »**

N° 003616

Question N° 8 à l'O.J.

**Rubrique dématérialisation : 1.4. « Autres
contrats »**

L'an deux mille vingt et un et le lundi vingt et un juin à dix-huit heures.

Le Bureau communautaire décisionnel d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à AGDE (Villa Laurens), sous la présidence de **M. Gilles D'ETTORE**,

Présents :

AGDE : M. Gilles D'ETTORE, Mme Véronique REY, M. François PEREA, Mme Françoise MEMBRILLA, M. Sébastien FREY **BESSAN :** M. Stéphane PEPIN-BONET. **CASTELNAU DE GUERS :** M. Didier MICHEL. **CAUX :** M. Jean-Charles DESPLAN. **FLORENSAC :** M. Vincent GAUDY. **LÉZIGNAN LA CÈBE :** M. Rémi BOUYALA. **MONTAGNAC :** M. Yann LLOPIS. **NIZAS :** M. Daniel RENAUD. **PÉZENAS :** M. Armand RIVIERE. M. Laurent DURBAN. **PORTIRAGNES :** Mme Gwendoline CHAUDOIR. **SAINT-THIBÉRY :** M. Jean AUGÉ. **VIAS :** M. Bernard SAUCEROTTE.

Absents Excusés :

ADISSAN : M. Patrick LARIO. **AUMES :** M. Michel GUTTON. **CAZOULS D'HÉRAULT :** M. Henry SANCHEZ. **NÉZIGNAN L'ÉVÊQUE :** M. Edgar SICARD. **PÉZENAS :** Mme Danièle AZEMAR. **SAINT-PONS DE MAUCHIENS :** Mme Christine PRADEL. **TOURBES :** Mme Véronique CORBIERE. **VIAS :** M. Jordan DARTIER.

Mandants et Mandataires :

AGDE : M. Thierry DOMINGUEZ donne pouvoir à M. François PEREA.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET.

Rapporteur : M. François PEREA

RECU EN PREFECTURE

Le 23 juin 2021

VIA DOTELEC - FAST Actes

034-243400819-20210621-D00361610-DE

Monsieur le Vice-Président délégué à l'habitat et la politique de la ville rappelle que la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée a été retenue par le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation parmi les 49 nouveaux projets labellisés « Campus Connecté » pour permettre une nouvelle offre d'enseignement supérieur sur son territoire.

Dès septembre 2021, 15 étudiants pourront accéder à une formation universitaire depuis un espace collaboratif qui leur sera dédié au sein du tiers-lieu « La Petite Fabrique » en centre-ville d'Agde.

Afin de pouvoir bénéficier des subventions sollicitées dans le cadre de l'Appel à Projet « Campus Connecté », la Communauté d'agglomération devra s'engager jusque fin septembre 2021 dans une procédure de conventionnement qui nécessitera la production et la signature de différents documents :

- Une convention PIA type signée entre la collectivité et la Banque des Territoires.
- Une convention de reversement avec ses partenaires bénéficiaires (l'Université Paul Valéry).
- Un accord de consortium co-signé par l'ensemble des partenaires du projet et retourné à l'Opérateur dans les quatre mois suivant la signature de la convention.

Parallèlement une convention devra être signée entre la CAHM et la Région Occitanie.

L'ensemble des documents en cours d'élaboration devront être transmis à la Banque des Territoires et à la Région avant fin Septembre 2021.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Où l'exposé de son Vice-Président délégué,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE À L'UNANIMITÉ

- **D'APPROUVER** la procédure de conventionnement entre la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée et la Banque des Territoire ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président à signer la convention PIA type signée entre la collectivité et la Banque des Territoires ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président à signer la convention de reversement avec ses partenaires bénéficiaires (l'Université Paul Valéry) ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président à signer l'accord de consortium co-signé par l'ensemble des partenaires du projet ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la CAHM ou son Représentant délégué à signer toutes les pièces se rapportant au dossier « CAMPUS CONNECTÉ » et ce pour une durée de cinq ans.

Fait et délibéré à AGDE les jour, mois et an susdits

*Le Président
Gilles D'ETTORE*

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois francs, à compter de sa publication.

#signature#